
Le PLUi de Val de Gers se poursuit avec son COPIL N°12

Le 12e comité de pilotage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Val de Gers s'est tenu le jeudi 2 octobre 2025. Cette nouvelle réunion marque une étape importante dans l'avancée du document, avant l'arrêt prévu en décembre 2025.

Les élus et techniciens ont fait le point sur les dernières étapes de travail conduites en lien avec la DDT du Gers, le SCoT de Gascogne, le Projet de Parc Naturel Régional Astarac (PNR) et les gestionnaires de réseaux. Les échanges ont notamment porté sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), la méthode de définition des trames urbaines, les règlements écrits et graphiques en cours de rédaction ainsi que sur la prise en compte de la charte du PNR dans le futur document d'urbanisme. Ces collaborations visent à garantir un projet cohérent, respectueux du cadre légal des paysages de l'Astarac, des enjeux du territoire et des ressources locales.

À la suite des rencontres communales de juin et juillet 2025, de nombreux ajustements ont été réalisés sur les zonages et les secteurs à enjeux. Les retours des 42 communes membres de Val de Gers sont en cours de traitement afin d'aboutir à un document harmonisé à l'échelle intercommunale. Le règlement écrit, actuellement en cours de rédaction, croise désormais les orientations du PNR et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques, notamment autour du climat, de l'énergie, du paysage, de la trame verte et bleue et de l'économie. Les OAP sectorielles, quant à elles, précisent les conditions d'aménagement des futurs secteurs d'urbanisation, dans une logique de qualité urbaine et paysagère.

Les prochaines semaines seront consacrées à la finalisation des pièces réglementaires, à la prise en compte des derniers retours des gestionnaires de réseaux et à la mise en forme du dossier avant arrêt. Deux réunions publiques viendront clore la phase de concertation à la fin de l'année, avant la délibération d'arrêt du PLUi. L'année 2026 sera consacrée à la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), à l'enquête publique puis à l'approbation du document, prévue pour août 2026.

Le PLUi de Val de Gers a pour ambition d'assurer un développement équilibré, cohérent et durable du territoire, conciliant les besoins en logement, en activité économique et la préservation du cadre de vie et des paysages de l'Astarac.

Contacts presse :

Geoffrey AUBIAN, Chargé de communication, 05 62 05 99 64, communication@cc-valdegers.fr

Blandine DEWYNTER, Responsable Pôle Territorial, 05 62 05 99 64, pole-territorial@cc-valdegers.fr